

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 26 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six janvier à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à l'Espace culturel Le Quatrain à HAUTE-GOULAIN, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

| | |
|-------------------------------|--|
| AIGREFEUILLE-SUR-MAINE | M. Jean-Guy CORNU, Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET |
| BOUSSAY | Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE |
| CHATEAU-THEBAUD | M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET |
| CLISSON | M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, Mme Anne LEROY-RUIZ, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE |
| GETIGNE | M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE |
| GORGES | M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Séverine PROTOIS-MENU |
| HAUTE-GOULAIN | M. Fabrice CUCHOT, Mme Fabienne COLAS, Mme Suzanne DESFORGES, M. Albert SELOSSE |
| LA HAYE-FOUASSIERE | M. Vincent MAGRE, Mme Agnès PARAGOT |
| LA PLANCHE | Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET |
| MAISDON-SUR-SEVRE | M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU |
| MONNIERES | Mme Linda GABORIAU |
| REMOUILLE | M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE |
| ST-FIACRE-SUR-MAINE | Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN |
| ST-HILAIRE-DE-CLISSON | M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT |
| ST-LUMINE-DE-CLISSON | Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU |
| VIEILLEVIGNE | Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE |

Absents excusés et représentés :

| | |
|---------------------------|---|
| CLISSON | M. Benoist PAYEN qui a donné procuration à Christian Peulvey |
| GORGES | Mme Hélène BRAULT qui a donné procuration à Gaëtan Bourasseau |
| HAUTE-GOULAIN | Mme Frédérique MORIN-BIRONNEAU qui a donné procuration à Fabrice Cuchot |
| LA HAYE-FOUASSIERE | M. Philippe FORMENTEL qui a donné procuration à Vincent Magré, Mme Vanessa PAGEOT qui a donné procuration à Vincent Magré |

Absents excusés :

| | |
|------------------|-------------------|
| MONNIERES | M. Benoît COUTEAU |
|------------------|-------------------|

Nombre de membres :

| | | |
|---|-------------|------|
| ☞ | En exercice | : 50 |
| ☞ | Présents | : 44 |
| ☞ | Représentés | : 5 |
| ☞ | Votants | : 49 |

Secrétaire de séance :

M. Xavier BONNET

M. Jean-Guy CORNU, Président, ouvre la séance et procède à l'appel. Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président aborde l'ordre du jour.

Le Conseil Communautaire désigne M. Xavier BONNET pour être secrétaire de cette séance.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil communautaire du 15 décembre 2020.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

FINANCES

OBJET – Etude financière prospective 2021-2026 (tranche 1) - information

Rapporteurs : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, Vice-présidente déléguée à la prospective financière et la mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

Par décision du 28 octobre 2020, le Président de Clisson Sèvre et Maine Agglo a conclu un contrat avec l'entreprise CALIA CONSEIL, sise à Paris, pour la réalisation d'une étude financière prospective de la Communauté d'agglomération.

Le marché est divisé en tranches :

- Tranche ferme (avant élaboration du projet de territoire) :
 - Etude financière prospective 2021-2026 de la Communauté d'agglomération
 - Formalisation d'un plan pluriannuel d'investissement
 - Proposition d'un plan d'actions pour une stratégie de financement
- Tranches optionnelles :
 - TO n°1 : actualisation de l'étude financière prospective 2021-2026, sur la base du projet de territoire finalisé mi-2021
 - TO n°2 : élaboration d'un pacte financier et fiscal : identifier les possibilités d'évolution pour une répartition équitable et solidaire des flux financiers entre les communes et CSMA, et rédaction du pacte

M. PIERRARD du cabinet CALIA CONSEIL présente un diaporama de synthèse des résultats de l'étude financière prospective 2021-2026 de la communauté d'agglomération (tranche ferme) et des leviers de financement envisageables.

Les conclusions de la prospective indiquent que la communauté d'agglomération sera confrontée à des difficultés financières qui nécessitent de travailler dès à présent sur l'identification de marges de manœuvre. Cette dégradation annoncée est liée principalement à l'évolution du coût net des compétences (déchets, transports scolaires) et au démarrage de l'exploitation du nouvel équipement aquatique et de la Maison de l'économie, notamment), mais également à l'impact de la crise sanitaire. Ce sont près de 3 millions d'euros d'autofinancement supplémentaire que la communauté d'agglomération devra mobiliser.

Plusieurs leviers de financement envisageables sont présentés :

- En recettes : hausse des tarifs (levier qui reste limité), fiscalité (taxe foncière sur le bâti, cotisation foncière des entreprises), reversement d'une part de la taxe d'aménagement des communes vers l'Agglo (recette qui en revanche serait perçue le cas échéant en section d'investissement)
- En dépenses : révision de l'attribution de compensation versée aux communes (avec accord des communes) ce qui aurait un effet favorable sur la dotation d'intercommunalité perçue par l'Etat, renoncement ou mise en pause sur des actions menées dans le cadre de certaines compétences non obligatoires avec impact également sur les charges de personnel.

Monsieur le Président indique qu'il souhaitait que cette analyse financière, très claire soit présentée en toute transparence, car il est important que le conseil communautaire ait le même niveau d'information que la commission Finances et le Bureau communautaire.

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU indique qu'une réflexion sera nécessaire sur les différents leviers, dès 2021. Cette étude permet d'avoir la prospective financière à l'instant T, et le projet de territoire sera à intégrer dans cette prospective.

M. François GUILLOT précise que la communauté d'agglomération s'appuie sur des bases solides. L'analyse montre effectivement que jusqu'au 31 décembre 2020, la situation financière est bonne, et qu'ensuite il y a une dégradation progressive de la capacité d'autofinancement (liée aux coûts subis, aux choix assumés, à des compétences élargies et nouvelles, à l'enrichissement de l'offre).

Clisson Sèvre et Maine Agglo se retrouve face à des choix qui seront à compiler avec le programme pluriannuel d'investissements (PPI) et le projet de territoire. Comme pour toute étude financière, CALIA CONSEIL a été raisonnablement pessimiste dans les dépenses et recettes.

Concernant les choix à faire, il y aura la question de l'ajout ou pas de nouvelles compétences, car derrière les ambitions, il sera nécessaire de s'interroger sur les moyens de la communauté d'agglomération pour y répondre. En effet, des services sont en place aujourd'hui, des nouveaux services sont souhaités par la population. Un message d'alerte est donné ce soir sur la capacité à assurer le financement.

De plus, la crise sanitaire COVID-19 aura un impact sur les recettes fiscales en 2021 et 2022. Il est nécessaire de réfléchir sur l'ensemble du bloc communal (communes / communauté) sur les leviers possibles. La communauté d'agglomération gère des services importants (tels que l'enfance, jeunesse, transport, culture, piscine). Il sera également nécessaire de se réinterroger sur les subventions du budget principal vers

les budgets annexes, ce qui n'aurait pas lieu de se passer normalement.

M. Yves MIGNOTTE remercie le cabinet pour cette présentation claire. Il pose des questions d'ordre « technique » :

- Comment sont constitués la remontée de chiffres ? une telle analyse ne serait pas opportune au niveau des communes ?
- Dans les chiffrages, les accroissements de population et les arrivées d'entreprises ont-elles été intégrées ? ces évolutions ont en effet un impact sur les recettes.

M. PIERRARD répond que les nouvelles constructions n'ont pas été intégrées mais que cela ne changera pas les tendances et les questions à se poser. Dans les hypothèses présentées, l'étude considère que s'il y a des développements futurs d'entreprises, les recettes générées seront toujours inférieures à l'impact négatif de la crise sanitaire sur la fiscalité de la communauté d'agglomération

- Concernant le budget Immobiliers d'entreprises, il demande des précisions sur l'augmentation de la subvention pour ce budget.

M. François GUILLOT lui indique qu'à partir de la livraison de la Maison de l'économie en 2022, des frais de fonctionnement ont été intégrés dans les projections.

- Le débat sur le maintien de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est-il toujours d'actualité ?

M. PIERRARD informe que la dernière Loi de finances n'y touche pas, et qu'il n'est pas prévu de la supprimer

M. Vincent MAGRE remercie également le cabinet pour cette présentation synthétique et claire. Selon lui, les causes et responsabilités ne sont a priori pas liées à « l'effet ciseaux » et à la crise sanitaire. Le principale cause consiste dans des choix opérés dans le passé, et sans mettre en avant de responsabilités, il est nécessaire d'éviter de reproduire les mêmes erreurs. Il constate que la prospective est prudente et relative, elle sera à actualiser à l'issue du PPI issu du projet de territoire, et permettra de déterminer la solvabilité sur les projets. Pour résumer la problématique, il va falloir générer de l'autofinancement. Parmi les pistes proposées, figure une réduction des dépenses. Dans cette hypothèse, il sera nécessaire de se poser les questions suivantes :

- En cas de réduction de compétences, il y aura donc des services en moins. Qui devra les porter ? Les communes ?

- Une révision de l'attribution de compensation aurait un impact sur les communes. Pour sa part, il ne comprendrait pas que l'intérêt de la communauté d'agglomération se fasse au détriment de l'intérêt des communes ou de certaines d'entre elles.

En conclusion, il constate que la fusion des communautés de communes et la création de Clisson Sèvre et Maine Agglo a coûté cher. Il n'y a pas eu d'économies d'échelle, et il n'y en aura pas plus à l'avenir. Il se rappelle des propos de l'ancien vice-président en charge de la prospective financière, Joël Basquin, qui avait dit « Attention, nous allons droit dans le mur ». Effectivement, aujourd'hui, la communauté d'agglomération est au pied du mur. Si les élus du mandat ont des ambitions pour l'avenir, les perspectives financières sont de nature à refroidir ces ambitions.

Pour conclure sur cette présentation, Monsieur le Président rappelle que lors de sa présentation au moment de sa candidature à la présidence de la communauté d'agglomération en juillet 2020, il avait notamment évoqué une nécessaire stabilisation des compétences de la communauté d'agglomération, qui doit se structurer et assimiler les compétences qu'elle a absorbées.

Un état des lieux est réalisé en ce début de mandat sur les véritables capacités à entreprendre demain. Un projet de territoire ne consiste pas obligatoirement à vouloir toujours davantage. Il relève néanmoins quelques bonnes nouvelles sur les projections, avec une dotation d'intercommunalité stable et la prévision que le territoire ne deviendra pas redevable au titre du FPIC. Il souhaite que le pacte financier et fiscal voit le jour.

Concernant le volet de la masse salariale, qui a beaucoup augmenté depuis la fusion, il précise que lorsqu'il y a un transfert de compétence, il y a notamment un impact sur tous les services supports (ressources humaines, comptabilité...). Pour sa part, il pense que les leviers possibles sur l'attribution compensation et la taxe d'aménagement ne changeront pas beaucoup les choses.

Concernant la présentation des compétences facultatives, avec leur coût de fonctionnement, il indique que cette présentation n'a pas pour objectif une remise en cause de ces compétences, mais elle a le mérite de la transparence.

Concernant l'imposition des administrés, c'est un sujet à mettre sur la table.

Plusieurs pistes sont à trouver pour générer de l'autofinancement supplémentaire. Ce n'est pas un renoncement au financement des politiques publiques. Clisson Sèvre et Maine Agglo est en croissance depuis sa création, et peut être mise en pause.

Le projet de territoire, sujet qui va être présenté dans la suite de l'ordre du jour, sera à écrire tous ensemble : communes, CSMA, habitants...

Aux élus de faire les choix, et les bons choix. Un travail va s'engager sur ce sujet. Chacun est également susceptible de faire des propositions.

Il souligne que la situation est préoccupante mais absolument pas alarmante à l'heure actuelle.

Il remercie le cabinet CALIA CONSEIL pour le travail fourni.

ADMINISTRATION GENERALE

OBJET – Elaboration du Projet de Territoire de Clisson Sèvre Maine Agglo - information

Rapporteur : M. Aymar RIVALLIN, Vice-Président délégué au projet de territoire et au lien communes-communauté d'agglomération

EXPOSE DES MOTIFS

M. Aymar RIVALLIN présente une synthèse rédigée par les services, sujet préalablement discuté en Bureau communautaire :

Par décision n°11.2020-09 du 19 novembre 2020, le Président de Clisson Sèvre et Maine Agglo a conclu un contrat avec l'entreprise KPMG pour l'élaboration d'un projet de territoire 2020-2030.

Les élus du territoire ont construit le projet de la Communauté d'agglomération en 2016 autour de 7 thématiques. Ce premier projet politique 2017-2020 s'est enrichi des démarches stratégiques menées depuis 2018, afin de doter le territoire d'une vision partagée et stratégique, et également en vue de préparer l'élaboration du projet de territoire pour le mandat 2020-2026 :

- Programme local de l'habitat : projet de PLH arrêté le 17 décembre 2019
- Projet culturel de territoire : lancé en 2018, en vue d'une approbation au printemps 2021
- Plan climat air énergie territorial (PCAET) : projet de PCAET arrêté le 3 mars 2020
- Plan global de déplacements : stratégie et plan d'actions approuvés le 28 janvier 2020
- Schéma de développement économique
- Convention territoriale globale (CTG) avec la CAF : lancement décalé en 2021

Comme rappelé dans le cadre de la consultation, les principaux enjeux de Clisson Sèvre Maine Agglo sont de :

- Formaliser une ambition partagée par les 16 communes, l'intercommunalité et les acteurs du territoire.
- Définir les actions prioritaires à mettre en œuvre sur le territoire, au vu des programmes et plans travaillés, validés et arrêtés au cours du précédent mandat : PLH, PGD, PCAET, PCT ...
- Mettre en adéquation les ambitions et les moyens aussi bien en terme budgétaires qu'en moyens humains nécessaires à la réalisation de ce projet. A noter qu'une étude financière prospective pour la période 2020-2026 et la formalisation d'un PPI sera menée en parallèle à cette étude de projet de territoire.
- Préciser les modalités de gouvernance pour faire vivre le projet de territoire.

Il est à noter que sur la base du diagnostic mené dans le cadre de l'étude, les enjeux pourront être précisés, complétés voire réorientés.

A partir du diagnostic réalisé en reprenant et actualisant les nombreux travaux déjà effectués sur le territoire de Clisson Sèvre Maine Agglo depuis 2017, l'objectif du Projet de Territoire est de prévoir un projet réaliste et structurant qui devra se décliner avec un programme d'actions et une programmation à échéance 2030.

Il convient en effet de définir un nouveau projet politique pour la CSMA afin de :

- Fédérer les élus (municipaux et communautaires) autour d'un projet politique, d'une identité et de valeurs partagés
- Définir les priorités du mandat à venir
- Proposition d'une vision d'ensemble et à long terme, concertée et co-construite avec les communes et partenaires de la CSMA
- Affirmer le rôle de l'EPCI sur le territoire et auprès des habitants
- Définir des partenariats et bâtir la confiance entre tous (communes / CSMA, communes entre elles, ville centre / autres communes, pôles communaux ...)
- Assurer une cohérence et lisibilité de l'action publique
- Décloisonner les structures et la mise en relation de problématiques similaires pour les traiter à une échelle plus vaste et plus pertinente
- Améliorer / renforcer la qualité des services apportés
- Développer des politiques publiques plus ambitieuses.

Le projet de territoire devra aborder les différentes politiques à mettre en œuvre en définissant la meilleure échelle. Il s'agira donc de mener une réflexion prospective territoriale, avec les élus communautaires et municipaux.

Le projet de territoire devra proposer une stratégie globale de la communauté d'agglomération, qui déclinée par bloc de compétence indique les orientations de celles-ci en matière d'attractivité, de dynamisme économique, de protection de l'environnement, de développement durable, d'équité fiscale, de bien vivre ensemble, de développement social ...

D'un point de vue méthodologique, il a été demandé au bureau d'études retenu de privilégier une démarche participative et pédagogique associant les communes et la communauté d'agglomération dans la plus grande transparence. Le candidat devant proposer tous les moyens pour aboutir à cette démarche.

La volonté de la CSMA est, dans le cadre de cette étude, de :

- Associer élus et services des 16 communes et de la CSMA
- Associer acteurs économiques et associatifs, et partenaires institutionnels à la réflexion
- Associer et apporter aux citoyens du territoire une meilleure lisibilité des projets et actions
- Contenir la mission dans un délai court (1 an)

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

| | |
|-----------------|--|
| Jan-Mars 2021 | Etat des lieux – Identification des enjeux et besoins prioritaires |
| Avril-Juin 2021 | Élaboration du projet politique pour les 10 prochaines années |
| Juin- Sept 2021 | Déclinaison du projet au travers d'un programme d'actions |
| Automne 2021 | Présentation du projet de territoire dans les Conseils municipaux |

Au préalable, M. Aymar RIVALLIN revient sur le sujet de l'attribution de compensation, abordé au moment de la présentation de l'étude financière : il considère qu'il va falloir travailler ensemble - communes et communauté d'agglomération - pour s'en sortir financièrement. Il constate que depuis les conseils municipaux jusqu'à Clisson Sèvre et Maine Agglo, une synergie s'installe. Dans le pacte financier et fiscal, il y a un terrain à trouver pour avancer ensemble. Tout le monde doit pouvoir se servir un peu, afin que citoyens et collectivités y trouvent chacun leur compte.

La responsabilité de chacun peut être discutée sur le plan financier, mais de belles réalisations ont vu le jour au cours des précédents mandats : exemples du PEM de la gare de Clisson, de la station tram-train de Gorges, du PEM de la gare Haye-Fouassière, le projet pour l'enfance sur toutes les communes du territoire, etc.). Les difficultés rencontrées pèsent sur la section de fonctionnement, mais pas sur l'investissement.

Il considère que l'on doit apporter aux citoyens une meilleure visibilité de ce que la communauté d'agglomération réalise pour le territoire. Il est important de conserver l'enthousiasme dans ce collectif, et les bénéfices de travailler ensemble. Ce n'est pas parce qu'on n'est pas une commune concernée par un projet qu'on ne doit pas s'engager dans des projets qui ensuite ont un fort impact, tel que l'exemple du PEM de Clisson. Il veut retranscrire cette confiance et, jusqu'en 2030, il y a encore des projets possibles. Des solutions sont à trouver pour sortir de cette impasse financière. Il faut regarder tous ensemble comment on peut avancer.

Il fait part que l'ensemble des maires vont disposer d'une enquête, préparée par le cabinet KPMG, auprès de la population. Il serait bien qu'au moins chaque conseiller communautaire distribue cette enquête à cinq personnes qui pourraient donner leur avis sur le projet de territoire. Puis que chacun des conseillers communautaires fassent également ce relais auprès des conseillers municipaux, afin qu'eux-mêmes distribuent ce questionnaire à quelques personnes, cela afin de permettre un maximum de retours d'avis de la part de la population.

Monsieur le Président précise qu'il y a un mois de décalage par rapport au planning prévu. Il insiste sur le fait que pour que ce projet vive, il faut que chacun le porte.

Suite à l'interrogation de M. Yves MIGNOTTE sur le calendrier et méthodologie proposés, et plus particulièrement sur « la concertation avec les acteurs et partenaires », M. Aymar RIVALLIN indique qu'il s'agit d'élus communautaires et communaux, autres collectivités (Conseil départemental, Région, Etat, SCoT et Pays), et de représentants de la société civile. M. Yves MIGNOTTE estime qu'il sera effectivement intéressant d'interroger ces acteurs. M. Aymar RIVALLIN estime qu'il ne faut pas que ce projet de territoire soit basé sur des conclusions déjà toutes faites.

Pour conclure, Monsieur le Président indique que ce projet doit être co-écrit, en lien avec la population, afin que ce soit le plus large et plus représentatif possible. Cette information est notamment transmise lors de son passage actuel, ou du passage de M. Rivallin, dans chacun des conseils municipaux pour présenter la Communauté d'agglomération.

ADMINISTRATION GENERALE

OBJET – Membres siégeant au sein des commissions thématiques intercommunales – modification de délégué commission « Jeunesse – Intergénération »

Rapporteur : M. Jean-Guy CORNU - Président

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Les commissions sont constituées librement, peuvent être permanentes ou temporaires, et être supprimées en cours de mandat

Le Président de l'EPCI est le Président de droit des commissions intercommunales.

Le Conseil communautaire, en séance du 8 septembre 2020, a décidé de créer 12 commissions thématiques intercommunales, puis en séances du 29 septembre 2020, 3 novembre 2020 et 15 décembre 2020 le Conseil communautaire a désigné les délégués pour siéger dans ces commissions.

Suite à la demande reçue de la Commune de La Planche, il est proposé à l'Assemblée de modifier le délégué suppléant de cette commune dans la commission « Jeunesse – Intergénération.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1, et L5211-40-1,

VU l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} juillet 2019 portant statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération communautaire du 8 septembre 2020 relative à la création des commissions thématiques intercommunales,

VU les délibérations communautaires du 29 septembre 2020, 3 novembre 2020 et 15 décembre 2020 relatives à la désignation des délégués pour siéger dans les commissions thématiques intercommunales,

VU la délibération communautaire du 29 septembre 2020 relative à l'adoption du règlement intérieur de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus »,

Considérant que le Conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres,

Considérant que les membres des commissions pourront bénéficier des mêmes droits qu'ils soient conseillers communautaires ou uniquement conseillers municipaux,

Considérant que les membres titulaires et suppléants pourront être présent lors des réunions de Commission,

Considérant qu'un membre suppléant pourra participer au vote qu'en l'absence du membre titulaire de sa commune,

Considérant qu'un conseiller membre d'une commission peut, en cas d'absence du titulaire et du suppléant, être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le maire, dans le respect du principe de représentation proportionnelle,

Considérant que les conseillers municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation de ce dernier peuvent assister aux commissions, sans participer aux votes,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

| Suffrages exprimés : | | | |
|-----------------------------|------------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| Voix pour : 49 | Voix contre : 0 | Abstention : 0 | Ne prend pas part au vote : 0 |

MODIFIE les délégués de la Commune de La Planche pour siéger à la commission « Jeunesse - Intergénération », comme suit :

- Titulaire : Mme Chrystèle FOUREL (pas de changement)
- Suppléant : Mme Valérie GIRAUDET (en lieu et place de Antoinette Lefebvre D'Argencé)

ACTUALISE en conséquence la liste des délégués siégeant dans les 12 commissions thématiques intercommunales.

EQUIPEMENTS AQUATIQUES

OBJET – Aqua'Val Sèvre à Clisson : Modalités de dédommagement des activités 2020-2021 suite à la fermeture de la piscine liée à la deuxième période de crise sanitaire COVID-19

Rapporteur : Mme Nelly SORIN – Vice-Présidente déléguée aux équipements aquatiques

EXPOSE DES MOTIFS

Le groupe de travail Equipements aquatiques mis en place lors de la précédente mandature s'était réuni le 12 février 2020 afin d'examiner les tarifs d'Aqua'Val Sèvre pour une mise en application au 1^{er} juillet 2020.

Les documents de travail qui ont permis à la commission de se prononcer sont les suivants :

- ✓ Un tableau de bilan des ventes réalisées en année N-1 et N-2 ainsi que l'estimation du différentiel de recettes attendues en fonction de l'augmentation proposée.
- ✓ Un tableau de synthèse avec un comparatif des tarifs proposés par des équipements comparables dans la zone de chalandise concernée.
- ✓ Un tableau recensant les évolutions tarifaires ainsi que les taux d'augmentation des 6 dernières années.

La crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid 19 de la deuxième période a entraîné la fermeture de la piscine Aqua'Val Sèvre au public à partir du 29 octobre avec une reprise prévisionnelle au 4 janvier 2021 pour les activités enfants et au 20 janvier 2021 pour les activités adultes.

Aussi, durant cette période, certains usagers n'ont pas pu bénéficier du service pour lequel ils avaient payé une redevance.

Il est proposé aux usagers inscrits aux activités trimestrielles du premier trimestre un report sur le 2^{ème} trimestre de la saison 2020-2021 avec une inscription prioritaire, dès la reprise des activités.

Concernant les usagers inscrits aux activités annuelles ne pouvant pas bénéficier d'un report des séances au regard du nombre de séances manquées, Il apparaît nécessaire de permettre à ces usagers de bénéficier d'un remboursement proratisé au nombre de séances manquées.

Le coût d'une séance étant d'un montant de 7 euros et l'estimation du nombre de cours étant de 6 à 9 cours manqués sur la période de fermeture de l'équipement, le dédommagement est évalué à 16 548 € pour les activités enfants et 14 868 € pour les activités adultes.

Il est envisagé de procéder à ces dédommagements au cours du premier semestre 2021 pour les activités annuelles.

Mme Nelly SORIN propose, pour tenir compte de la prolongation de la fermeture de l'équipement aquatique, d'adapter la délibération à la situation actuelle. Les activités n'ayant pas repris au 20 janvier 2021, il est proposé d'acter ce principe pour une période pouvant aller jusqu'au 31 mars 2021. En fonction de l'évolution de la situation, un point d'étape sera fait à la fin du 1^{er} trimestre 2021 au plus tard.

DELIBERATION

VU la délibération du Conseil communautaire du 3 mars 2020 fixant les tarifs 2020-2021 de la piscine Aqua'Val Sèvre,

VU le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 24 novembre 2020,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Equipements aquatiques en date du 9 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

| Suffrages exprimés : | | | |
|----------------------|-----------------|----------------|-------------------------------|
| Voix pour : 49 | Voix contre : 0 | Abstention : 0 | Ne prend pas part au vote : 0 |

DECIDE de procéder au remboursement des cotisations des activités annuelles pour la période d'octobre 2020 à mars 2021 correspondant aux nombres de séances manquées pour les articles visés ci-dessous :

| DESIGNATIONS ARTICLES | Au 15 août 2020 |
|-----------------------------------|-----------------|
| Activités annuelles | 210,00 € |
| Activités annuelles sport 4 nages | 250,00 € |

PRECISE que la durée de validité des cartes n'étant pas arrivée à échéance au 29 octobre 2020, et dont l'abonnement a été contracté avant le 29 octobre 2020, est prolongée jusqu'au 31 mars 2021.

DÉCISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT ET LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DES POUVOIR DELEGUES

Monsieur le Président rend compte au conseil communautaire des décisions prises par le Président et le Bureau communautaire durant la période du 10 décembre 2020 au 20 janvier 2021 :

1- COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

ADMINISTRATION GENERALE

▪ **Adhésion au Centre français d'exploitation du droit de copie**

Adhésion de Clisson Sèvre et Maine Agglo au Centre français d'exploitation du droit de copie (organisme de gestion collective, de perception et de répartition de redevances de propriété littéraire, habilité à délivrer les autorisations nécessaires pour réaliser ou diffuser en interne des copies de publications) pour la durée de la mandature, moyennant une redevance annuelle s'élevant à 1 000 € pour l'année 2020.

PATRIMOINE

▪ **Avenants aux conventions de mise à disposition d'un bâtiment communautaire**

Avenants signés avec les associations ANIMAJE et AMOUREUX DU DESERT portant sur la prolongation de la mise à disposition précaire du bâtiment, propriété de Clisson Sèvre et Maine Agglo situé 13, rue des Ajoncs à Clisson, au 31 décembre 2021 afin de permettre à ces associations d'entreposer du matériel.

▪ **Modification de la régie unique « Aire d'accueil de la Croix Tobî à Clisson**

Modification de l'article 1 de la décision n°07.2018-10. La régie comprend :

- L'encaissement des recettes liées à l'aire d'accueil des gens du voyage à Clisson,
- Les avances pour le remboursement des cautions,
- Les avances en cas de départ en milieu de semaine : remboursement du forfait au prorata des jours.

Les autres termes de la décision restent inchangés.

CULTURE

▪ **Espace culturel le Quatrain : conventions de co-production de spectacles**

Contrats/conventions de co-production signés avec :

- la compagnie Spectabilis pour la co-production du spectacle « Le journal d'Anne Franck »
CSMA versera la somme totale de 2 000 €. La compagnie sera programmée en mai 2021 au Quatrain
- l'association NGC 25 (Nouveau Groupe Chorégraphique) pour la co-production du spectacle « le Syndrome de Pénélope »
CSMA versera la somme de 4 000 € HT (soit 4 220 € TTC). La compagnie sera programmée en janvier 2022 au Quatrain
- la compagnie 28 pour la co-production du spectacle « Ressources humaines »
CSMA versera la somme de 5 000 € HT (soit 5 275 € TTC). La compagnie sera programmée au Quatrain sur la saison 2022-2023

▪ **Contrat de cession dans le cadre de la préfiguration du PCT**

Contrat de cession signé avec l'association Compagnie Sable d'avril pour le spectacle « Rêves dans le sable », qui suivra la remise prix BD « Plumd'Oh » dans le cadre du Projet culturel de territoire.

En cas d'impossibilité de jouer due à l'épidémie COVID-19, il est convenu de payer 50% du coût de cession en cas d'annulation du spectacle avec report, et 100% du coût de cession en cas d'annulation sans report.

▪ **Modification de la régie « Espace culturel Le Quatrain »**

Modification de la décision n°02.2017-07 relative à la régie de recettes « Espace culturel Le Quatrain » pour créer, à compter du 14 décembre 2020, une régie unique « Espace culturel Le Quatrain » comprenant :

- L'encaissement des recettes liées aux services proposés par l'espace culturel Le Quatrain
- Les avances des remboursements des usagers et le paiement par virement de ces espèces.

La régie unique est installée à l'espace culturel Le Quatrain à Haute-Goulaine. Le montant maximum de dépenses est fixé à 3 000 €, et le moyen de paiement utilisé sera le virement bancaire.

▪ **Avenant à la convention de partenariat et de financement du festival jeune public « Cep Party » 2019-2022**

Avenant à la convention signé avec la Ville de Vallet, la Ville de Vertou et la Communauté de communes Sèvre et Loire portant sur l'ajout d'une clause particulière liée à la pandémie COVID-19 :

- Dans le cas d'une impossibilité d'assurer les représentations scolaires du festival : Clisson Sèvre et Maine Agglo participera au réel à hauteur de 50 % maximum de la subvention
- Dans le cas d'une réduction de la jauge supérieure à 60% et inférieure à 100% : Clisson Sèvre et Maine Agglo participera à 100% de la subvention

RESSOURCES HUMAINES

▪ **Marché à procédure adaptée « Fourniture, mise en œuvre, formation et maintenance d'un système d'information en gestion des ressources humaines »**

Contrat conclu avec la JVS Mairistem S.A. pour un montant de 62 998,50 € HT, soit 75 598,20 € TTC et pour une durée de 5 ans.

▪ **Prise en charge des frais de télétravail découlant de la 1^{ère} période de confinement liée à la pandémie COVID-19**

Indemnité forfaitaire versée aux agents ayant exercé leur activité en télétravail dans les circonstances exceptionnelles de la période de confinement liée à l'épidémie de la Covid-19 du 17 mars au 11 mai 2020. Cette indemnité a vocation à prendre en compte les frais professionnels découlant du télétravail. Cette indemnité forfaitaire est fixée à 50 € pour la période de confinement et sera proratisée en fonction du nombre de jours de télétravail réellement effectués sur la dite-période. Cette indemnité sera versée en une fois, sur la paie du mois de janvier 2021.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

▪ **Convention d'occupation temporaire / parc d'activités du Butay à Château-Thébaud**

Convention signée avec la société Monsieur Roger PRIOU – CHEZ NOUNOURS, pour l'occupation à titre précaire et révocable d'un emplacement pour commerce ambulant (foodtruck) au sein du parc d'activités du Butay à Château-Thébaud du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, pour une occupation des lieux le mardi de 10h à 16h. Cette occupation fera l'objet d'une redevance d'un montant de 3 € TTC par mètre linéaire par jour d'occupation, soit une redevance journalière de 15 € TTC. Le total pour la période d'occupation s'élève à 705 € TTC.

▪ **Convention d'occupation temporaire / parc d'activités du Butay à Château-Thébaud**

Convention signée avec la société THE ROLLING STOVES, pour l'occupation à titre précaire et révocable d'un emplacement pour commerce ambulant (foodtruck) au sein du parc d'activités du Butay à Château-Thébaud du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, pour une occupation des lieux le jeudi de 10h à 16h. Cette occupation fera l'objet d'une redevance d'un montant de 3 € TTC par mètre linéaire par jour d'occupation, soit une redevance journalière de 15 € TTC. Le total pour la période d'occupation s'élève à 705 € TTC.

▪ **Convention d'occupation temporaire / parc d'activités de La Lande Saint Martin à Haute-Goulaine**

Convention signée avec la société Monsieur Roger PRIOU – CHEZ NOUNOURS, pour l'occupation à titre précaire et révocable d'un emplacement pour commerce ambulant (foodtruck) au sein du parc d'activités de La Lande Saint Martin à Haute-Goulaine du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, pour une occupation des lieux les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 16h. Cette occupation fera l'objet d'une redevance d'un montant de 3 € TTC par mètre linéaire par jour d'occupation, soit une redevance journalière de 15 € TTC. Le total pour la période d'occupation s'élève à 2 715 € TTC.

▪ **Parc d'activités des Fromentaux à Maisdon-sur-Sèvre : cession d'un terrain**

Vente d'un terrain à bâtir, ILOT B de l'extension du parc d'activités – concernant une partie des parcelles actuellement cadastrées AX333, 334, 335, 336, 351 et 352, pour une superficie totale d'environ 5 239 m², à la SCI JSM2A IMMO, au prix de 21 € HT le m² et que la TVA sur marge s'ajoute à ce prix. La rédaction de l'acte notarié est confiée à l'Etude Capelle à Aigrefeuille-sur-Maine. L'ensemble des autres frais (notaire notamment) sera pris en charge par l'acquéreur.

CYCLE DE L'EAU

▪ **Marché négocié « Exploitation de la station d'épuration de Gorges et mise en place d'un service d'astreinte »**

Contrat conclu avec la SAUR, au vu du bordereau des prix unitaires et forfaitaires, pour un montant estimatif de 39 000,00 € H.T. maximum, et pour une durée d'un an.

▪ **Marché négocié « Surveillance et entretien des installations d'assainissement collectif situées sur la commune de Gétigné »**

Contrat conclu avec la SAUR, au vu du bordereau des prix unitaires et forfaitaires, pour un montant estimatif de 39 000,00 € H.T. maximum et pour une durée d'un an.

▪ **Mise en concurrence « Réalisation des analyses d'autosurveillance règlementaires des stations d'épuration de Gorges et Clisson »**

Devis signé avec l'entreprise IANESCO pour un montant de 11 285,42 HT et pour une durée d'un an.

▪ **Attribution d'une aide financière pour la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif**

Subvention attribuée à un foyer de Vieillevigne pour un montant de 2 500 €.

HABITAT - URBANISME

▪ **Convention VIGIFONCIER surveillance intervention et observatoire**

Convention signée avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) Pays de la Loire définissant les modalités d'un dispositif de veille et d'observatoire foncier réalisé à partir du portail Vigifoncier mis en place par la SAFER sur l'ensemble du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

La convention est conclue pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par avenant d'une durée maximale de trois ans, et produira son effet dès son approbation par les Commissaires du Gouvernement. L'abonnement annuel au site VIGIFONCIER est de 3 700 € HT par an (4 440 € TTC).

PISCINE

▪ **Modification de la régie unique « Piscine aqua'val »**

Les dispositions de l'article 4 de la décision n°04.2019-02 sont remplacées par les dispositions suivantes :

- La régie d'avances dispose d'une avance d'un montant maximum de 20 000 (vingt mille) euros et peut rembourser, par virement avec le compte DFT, les usagers ayant effectué des paiements en ligne uniquement via PAYBOX.

Les autres termes de la décision restent inchangés.

2- COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 décembre 2020

FAMILLE

Avenants n°4 aux marchés Jeunesse - Impact financier de la période de confinement liée au Covid-19 sur les espaces-jeunes

Approbation des avenants n°4 aux marchés jeunesse, passés avec l'IFAC (lots 1 et 4) et ANIMAJE (lots 2 et 3) portant sur le reversement des aides perçues par les associations liées au personnel et en lien avec la crise sanitaire. Dans le cadre de la rétrocession des aides perçues, le montant à reverser par les associations est fixé de la manière suivante. Il tient compte des indemnités de chômage partiel et des exonérations de charges salariales (partie salarié et partie patronale) :

| | Lot | Communes | Total | | Chômage partiel | | Exonération charges salariales | |
|---------|-------|--|-------------|-------------|-----------------|-------------|--------------------------------|-------------|
| | | | | | | | | |
| Ifac | Lot 1 | Haute-Goulaine, La Haye-Fouassière, Château-Thébaud/Saint-Fiacre-sur-Maine | 13 601,00 € | 34 067,00 € | 9 521,00 € | 23 847,00 € | 4 080,00 € | 10 220,00 € |
| | Lot 4 | Aigrefeuille-sur-Maine, La Planche, Remouillé, Vieillevigne | 20 466,00 € | | 14 326,00 € | | 6 140,00 € | |
| Animaje | Lot 2 | Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, Saint-Lumine-de-Clisson | 19 750,67 € | 50 949,28 € | 12 337,00 € | 33 205,00 € | 7 413,67 € | 17 744,28 € |
| | Lot 3 | Gorges, Saint-Hilaire-de-Clisson, Clisson, Gétigné, Boussay | 31 198,61 € | | 20 868,00 € | | 10 330,61 € | |
| | | | 85016,28 | 85 016,28 € | 57 052,00 € | 57 052,00 € | 27 964,28 € | 27 964,28 € |

→ Vote : Unanimité

Convention de mise à disposition d'un agent de la commune de la Haye-Fouassière œuvrant pour 10 % de son temps de travail en tant qu'accueillante d'un LAEP

Approbation de la convention de mise à disposition de l'agent de la commune de la Haye-Fouassière œuvrant pour 10 % de son temps de travail en tant qu'accueillante d'un LAEP. Cette mise à disposition prend effet à la date de signature de la présente convention et prendra fin au départ de l'agent concerné des effectifs de la commune de la Haye-Fouassière.

Le Bureau autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante avec la Haye-Fouassière.

→ Vote : Unanimité

EQUIPEMENTS AQUATIQUES

Avenant n°2 au marché pour les travaux de réhabilitation du chauffage, traitement d'air et traitement d'eau de la piscine Aqua'Val Sèvre à Clisson

Approbation de l'avenant n°2 au marché n°2020-01 pour les travaux de réhabilitation du chauffage, traitement d'air et traitement d'eau de la piscine Aqua'Val Sèvre à Clisson portant sur des travaux supplémentaires pour un montant total de 37 797,77 € HT.

Le Bureau autorise M. le Président, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant avec l'entreprise HERVE THERMIQUE.

→ Vote : Unanimité

Avenants n°1 aux marchés de construction du nouvel équipement aquatique à Aigrefeuille-sur-Maine

Approbation des avenants n°1 aux marchés suivants de construction du nouvel équipement aquatique, portant sur des plus ou moins-values liés à des besoins supplémentaires mais également des prestations qui devaient être retirées :

- marché n°2018-54 – lot n°1 Terrassement – VRD – Aménagements extérieurs – Clôtures – Entreprise AUBRON-MECHINEAU
- marché n°2018-55 – lot n°2 Gros-œuvre – Entreprise DONADA
- marché n°2018-56 – lot n°3 Charpente bois et métal – Entreprise COPPET
- marché n°2019-20 – lot n°5-6 ITE – Façades en terre cuite – Entreprise SOPREMA
- marché n°2018-60 – lot n°7 Menuiseries extérieures aluminium – Entreprise FRANCHET
- marché n°2018-61 – lot n°8 Serrurerie – Métallerie – Entreprise JUIGNET
- marché n°2018-62 – lot n°9 Revêtements carrelés sols et murs – Étanchéité liquide – Entreprise VINET
- marché n°2018-63 – lot n°10 Doublages – Cloisons sèches – Entreprise MGP STAFF
- marché n°2018-65 – lot n°12 Menuiseries intérieures bois – Signalétique – Entreprise PERRIN
- marché n°2018-68 – lot n°15 Equipements bassins – Fond mobile – Entreprise VARIOPOOL
- marché n°2018-72 – lot n°19 Courants forts – Courants faibles – Contrôle d'accès – SSI – Entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES

Tableau récapitulatif :

| LOT | ENTREPRISE | MONTANT HT |
|-----------------|---------------------------|---------------------|
| N°1 | AUBRON MECHINEAU | - 35 531,60 € |
| N°2 | DONADA | 25 104,29 € |
| N°3 | COPPET | +160,00€ |
| N°5-6 | SOPREMA | +1 153,96 € |
| N°7 | FRANCHET | +4 670,01 € |
| N°8 | JUIGNET | - 1 658,02 € |
| N°9 | VINET | +5 893,28 € |
| N°10 | MGP STAFF | - 5 391,23 € |
| N°12 | PERRIN | +879,45 € |
| N°15 | VARIOPOOL | - 14 364,56 € |
| N°19 | EIFFAGE ENERGIES SERVICES | 0 € |
| TOTAL HT | | -19 084,42 € |

Le Bureau autorise M. le Président, ou son représentant, à signer les avenants correspondants.

→ Vote : Unanimité

VOIRIE – RESEAUX DIVERS

- **Convention de groupement de commandes avec les communes pour les prestations de curage des fossés de voirie communale et communautaire**

Approbation de la convention de groupement de commandes entre Clisson Sèvre et Maine Agglo avec les Communes d'Aigrefeuille-sur-Maine, Boussay, Château-Thébaud, Clisson, Gétigné, Gorges, Haute-Goulaine, La Haye Fouassière, La Planche, Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, Saint-Lumine de Clisson, Saint Hilaire de Clisson, et Vieillevigne pour les prestations de curage des fossés de voirie communale et communautaire, à compter de mai 2021. Les communes intéressées confirmeront leur engagement au groupement de commandes par délibération.

Désignation du délégué titulaire (Jérôme LETOURNEAU) et du délégué suppléant (Didier MEYER) pour représenter la Communauté d'agglomération au sein de la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement.

Le Bureau autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention avec les communes membres, à lancer la consultation et à procéder à l'attribution du marché, suite à l'avis de la commission d'attribution du groupement de commandes.

→ Vote : Unanimité

- **Convention de groupement de commandes avec les communes pour les prestations de fauchage et élagage des réseaux de voirie communale et communautaire**

Approbation de la convention de groupement de commandes entre Clisson Sèvre et Maine Agglo avec les Communes d'Aigrefeuille-sur-Maine, Boussay, Château-Thébaud, Clisson, Gétigné, Gorges, Haute-Goulaine, La Haye Fouassière, La Planche, Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, Saint-Fiacre-sur-Maine, Saint-Lumine de Clisson, Saint Hilaire de Clisson, et Vieillevigne pour les prestations de fauchage et élagage des réseaux de voirie communale et communautaire, à compter de mai 2021. Les communes intéressées confirmeront leur engagement au groupement de commandes par délibération.

Désignation du délégué titulaire (Jérôme LETOURNEAU) et du délégué suppléant (Didier MEYER) pour représenter la Communauté d'agglomération au sein de la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement.

Le Bureau autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention avec les communes membres, à lancer la consultation et à procéder à l'attribution du marché, suite à l'avis de la commission d'attribution du groupement de commandes.

→ Vote : Unanimité

FINANCES

▪ **Approbation de la convention de partenariat 2021 avec la Mission locale du Vignoble Nantais**

Approbation de la convention de partenariat avec la Mission locale du Vignoble Nantais, conclue du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. En contrepartie des objectifs mis en œuvre par l'association (L'accueil, l'accompagnement et le suivi des jeunes de 16 à 25 ans et en priorité ceux qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, L'accueil dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation, La coordination de différents dispositifs d'accompagnement et d'insertion (Fond d'Aide aux Jeunes, Emploi d'avenir, CUI, CIE, ...), Clisson Sèvre et Maine Agglo verse une subvention annuelle de fonctionnement (calculée sur la base d'un montant par habitant) et une participation au fonds d'aide aux jeunes (FAJ), calculée annuellement par la Mission locale, en fonction du coût effectif de cette action spécifique.

Le Bureau autorise le Président ou son représentant, à signer la convention correspondante.

→ Vote : 13 voix pour et 1 ne prend pas part au vote

RESSOURCES HUMAINES

▪ **Actualisation du tableau des effectifs**

Création au Tableau des effectifs du poste suivant :

Filière administrative

1 poste d'Attaché territorial à temps non complet 28 heures

Suite aux nominations, la suppression des postes devenus vacants sera proposée, ultérieurement, au vote après avis du comité technique.

→ Vote : Unanimité

Séance du 12 janvier 2021

ADMINISTRATION GENERALE

▪ **Demande de subvention au titre la DETR ou de la DSIL 2021 pour la réhabilitation du chauffage et du traitement d'air de la piscine "Aqua'Val Sèvre" à Clisson - tranche 2**

Autorisation donnée au Président, ou son représentant, de solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR ou de la DSIL 2021, ou au titre de la DSIL « Rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités » 2021, pour l'opération de réhabilitation du chauffage et du traitement d'air de la piscine "Aqua'Val Sèvre" à Clisson (tranche 2), et à signer tous les documents s'y afférant, suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses | Montant € H.T. | Recettes | Montant € H.T. |
|---|---------------------|-----------------|---------------------|
| Remplacement CTA ventilation locaux par CTA double flux | 78 000,00 € | DETR/DSIL 2021 | 250 000,00 € |
| Récupération d'énergie sur les eaux grises des douches | 30 000,00 € | Autofinancement | 250 000,00 € |
| Sous-comptages thermiques, électriques et volumétriques | 18 000,00 € | | |
| Mise en œuvre supervision sur GTB | 42 000,00 € | | |
| Stockage et récupération d'énergie de l'eau de renouvellement bassins | 186 000,00 € | | |
| Remplacement pompes et surpresseurs animations | 43 000,00 € | | |
| Remplacement du surpresseur lavage filtres | 4 500,00 € | | |
| Remplacement éclairage par LED | 98 500,00 € | | |
| TOTAL | 500 000,00 € | TOTAL | 500 000,00 € |

→ Vote : Unanimité

▪ **Demande de subvention au titre de la DSIL "plan de relance" 2021 pour la création et la réhabilitation des réseaux, quartier du Fief des Pommiers à Clisson - tranche 1**

Autorisation donnée au Président, ou son représentant, de solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DSIL « plan de relance » 2021, et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, pour l'opération de création et de réhabilitation des réseaux pour le quartier du Fief des Pommiers à Clisson – tranche 1, et à signer tous les documents s'y afférant, suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses | Montant € H.T. | Recettes | Montant € H.T. |
|--|---------------------|--------------------------------|---------------------|
| Création du réseau d'eaux usées | 250 000,00 € | Agence de l'Eau Loire Bretagne | 192 000,00 € |
| Réhabilitation du réseau unitaire en réseau d'eaux pluviales | 390 000,00 € | DSIL - Plan de relance 2020 | 250 000,00 € |
| Réhabilitation du réseau d'eau potable | 75 000,00 € | Autofinancement | 273 000,00 € |
| TOTAL | 715 000,00 € | TOTAL | 715 000,00 € |

→ Vote : Unanimité

▪ **Demande de subvention au titre de la DSIL "plan de relance" 2021 pour la construction d'une nouvelle station d'épuration à Boussay (au moins 2 300 EH)**

Autorisation donnée au Président, ou son représentant, de solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DSIL « plan de relance » 2021, et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, pour l'opération de construction d'une nouvelle station d'épuration à Boussay, et à signer tous les documents s'y afférant, suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses | Montant € H.T. | Recettes | Montant € H.T. |
|-----------------------------------|-----------------------|--------------------------------|-----------------------|
| Collecte et transfert ERU | 300 000,00 € | Agence de l'Eau Loire Bretagne | 630 000,00 € |
| Postes généraux construction STEP | 850 000,00 € | DSIL 2021 | 525 000,00 € |
| Filière eau construction STEP | 700 000,00 € | | |
| Filière boues construction STEP | 250 000,00 € | Autofinancement | 945 000,00 € |
| TOTAL | 2 100 000,00 € | TOTAL | 2 100 000,00 € |

→ Vote : Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h17